



Traité Demaï

Michna 6 - Chapitre 6

בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים:
לֹא יִמָּכֵר אָדָם אֶת זֵיתוֹ אֶלָּא לְחֵבֶר.
בֵּית הִלֵּל אוֹמְרִים: אַף לְמַעֲשֵׂר.
וְצִנּוּעֵי בֵּית הִלֵּל הֵיוּ נוֹהֲגִין כְּדִבְרֵי בֵּית שְׁמַאי.

Beth Chamaï dit : l'on ne doit vendre ses olives qu'à un 'haver. Beth Hillel dit : même à celui qui prélève la dîme.
Mais les gens humbles de l'Ecole d'Hillel, se conduisaient selon l'avis de Beth Chamaï.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions